



**Norme
internationale**

ISO 11979-1

**Implants ophtalmiques — Lentilles
intraoculaires —**

**Partie 1:
Vocabulaire**

Ophthalmic implants — Intraocular lenses —

Part 1: Vocabulary

**Cinquième édition
2026-02**

Sample Document
get full document from standards.iteh.ai

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2026

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Abréviations	10
Bibliographie	12
Index	13

Sample Document

get full document from standards.iteh.ai

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 172, *Optique et photonique*, sous-comité SC 7, *Optique et instruments ophtalmiques*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 170, *Optique ophtalmique*, du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette cinquième édition annule et remplace la quatrième édition (ISO 11979-1:2018), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- ajout des définitions des lentilles non accommodatives de chambre postérieure appelées «lentilles intraoculaires à vision simultanée» (LIOVS) qui comprennent les LIO multifocales (LIOM), les LIO à profondeur de focalisation étendue (LIOPFE) et les LIO à champ de vision complet (LIOCVC);
- ajout des définitions des propriétés des LIOVS.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 11979 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Implants ophtalmiques — Lentilles intraoculaires —

Partie 1: Vocabulaire

1 Domaine d'application

Le présent document contient des définitions de termes relatifs aux lentilles intraoculaires et de méthodes d'essai utilisées pour les évaluer.

NOTE Les termes sont présentés dans l'ordre alphabétique des termes anglais.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

étude en accéléré de la durée de conservation

étude d'un produit visant à établir une période de péremption initiale en le soumettant à des conditions de stockage exagérées par augmentation de la température, à valider par une étude en temps réel

3.2

lentille intraoculaire accommodative

LIOA

lentille intraoculaire (LIO) qui permet une mise au point entre le punctum remotum et le punctum proximum en modifiant la puissance dioptrique de l'œil

3.3

amplitude d'accommodation

différence de puissance de réfraction entre le punctum proximum et le punctum remotum de l'œil

3.4

puissance d'addition

différence entre la puissance de loin et la puissance de près

3.5

emballage complémentaire

emballage de protection utilisé en complément de l'emballage primaire qui peut éventuellement servir au maintien de la stérilité de la lentille intraoculaire

3.6

lentille de chambre antérieure

LIO destinée à être placée intégralement dans la chambre antérieure de l'œil

3.7

lentille intraoculaire asphérique

LIO avec au moins une surface optique dont la courbure varie radialement du sommet à la périphérie

3.8

déplacement axial en compression

l'état non comprimé étant pris comme référence, déplacement de l'optique le long de l'axe optique lorsque la LIO est comprimée à un diamètre donné

3.9

repère d'axe

pour une LIO torique, indicateur du méridien ayant la plus faible puissance dioptrique

Note 1 à l'article: Voir la [Figure 1](#).

3.10

longueur focale arrière

LFA

distance du sommet arrière de la LIO au point focal obtenu sur l'axe optique de la LIO, la lumière collimatée incidente étant parallèle à l'axe optique

3.11

puissance de base

puissance dioptrique destinée à permettre l'obtention d'une image nette d'un objet de loin (infini)

Note 1 à l'article: La puissance de base est la même que la puissance de loin.

3.12

sujet idéal

sujet chez lequel aucune pathologie oculaire pré-opératoire n'a été détectée à quelque moment que ce soit, par exemple ne présentant pas de dégénérescence maculaire, et sans antécédent chirurgical de correction d'erreurs de réfraction

3.13

corps

partie d'une LIO comprenant l'optique, à l'exclusion des haptiques

Note 1 à l'article: Voir la [Figure 1](#).

3.14

diamètre optique libre

diamètre d'un cercle dont le centre est situé sur l'axe optique d'une lentille intraoculaire et qui n'englobe que des éléments appartenant à la configuration optique de la lentille intraoculaire

Note 1 à l'article: Voir la [Figure 1](#).

3.15

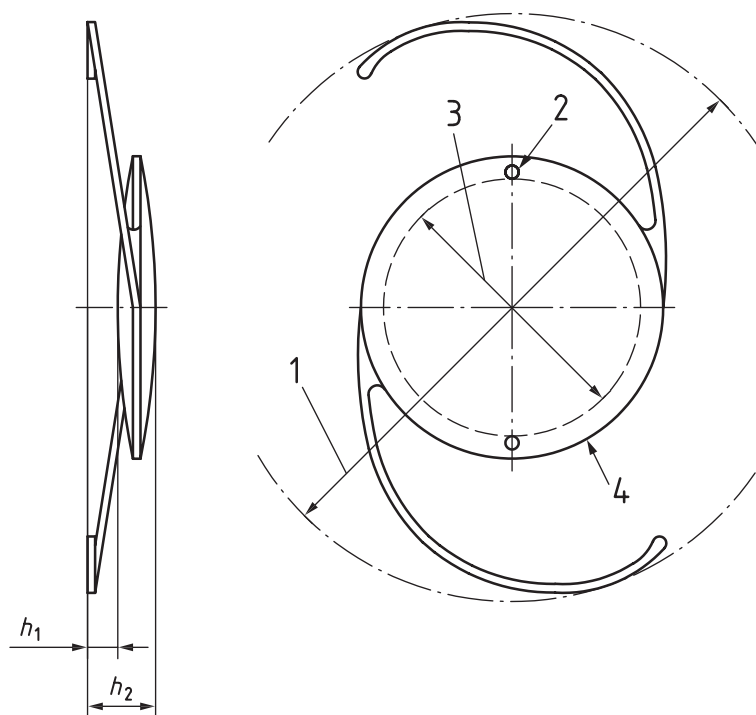
lentille intraoculaire à boucles fermées

modèle de LIO comprenant deux boucles dont les extrémités sont fixées au corps de l'optique

3.16

force de compression

force exercée par les haptiques de la LIO lorsque celle-ci est comprimée à un diamètre donné



Légende

- 1 diamètre total
- 2 trou de positionnement
- 3 diamètre optique libre
- 4 corps
- h_1 hauteur de la voûte
- h_2 distance sagittale

Figure 1 — Diamètre total, hauteur de la voûte, distance sagittale, diamètre optique libre, corps, trou de positionnement et repère d'axe

3.17

effets indésirables cumulés

nombre total d'effets indésirables survenus à tous moments d'une période post-opératoire définie

3.18

dispositif sur mesure

dispositif destiné à l'usage exclusif d'un patient en particulier et fabriqué selon la prescription écrite d'un médecin dûment qualifié ayant défini, sous sa propre responsabilité, les caractéristiques particulières de conception du dispositif en question

Note 1 à l'article: Les dispositifs produits en série, nécessitant une adaptation pour répondre aux exigences spécifiques du médecin, ne sont pas considérés comme des dispositifs sur mesure.

3.19

longueur d'onde de coupure

longueur d'onde à laquelle le facteur spectral de transmission chute sous un niveau défini

3.20

puissance cylindrique

différence de puissance dioptrique entre les méridiens de puissance dioptrique maximale et de puissance dioptrique minimale

3.21

système d'injection

système préchargé ou combiné permettant de comprimer et/ou de plier la LIO pour l'implanter dans l'œil